

Tarifs des Accueil de Loisirs 2010 / 2011
COMMUNE DE CRUSEILLES
Projet de mise en place des tarifs aux quotients

Valable du 25 Octobre 2010 au 02 Septembre 2011 pour les mercredis et les vacances scolaires (petites vacances et été)

Pour les enfants :

- Dont au moins un des deux parents réside sur la commune de Cruseilles
- Dont au moins un des deux parents travaille sur la commune de Cruseilles.

	QF CAF*	Réduction	Tarif Journée	Tarif Semaine	Tarif ½ Journée
T1	de 0 à 650	20 %	17.60 €	80 €	7.20 €
T2	de 651 à 850	15 %	18.70 €	85 €	7.65 €
T3	de 851 à 1 200	10 %	19.80 €	90 €	8.10 €
T4	> à 1 201 ou absence de justificatif		22 €	100 €	9 €

Ex :

pers seule avec 1 100 € net mensuel + 1 enfant (2 parts) : Q.F à 550

pers seule avec 1 500 € net mensuel + 1 enfant (2 parts) : Q.F à 750

couple avec 1 100 € + 1 300 € net mensuel + 1 enfant (2,5 parts) : QF à 960

couple avec 1 100 € + 1 300 € net mensuel + 2 enfants (3 parts) : QF à 800

couple avec 1 300 € + 1 500 € net mensuel + 1 enfant (2,5 parts) : QF à 1 120

couple avec 1 300 € + 1 500 € net mensuel + 2 enfants (3 parts) : QF à 933

*** Base de calcul du Q.F CAF :**

Revenu imposable avant abattement / 12 + Prestations Familiales mensuelles / N_{bre} de parts

(ou Revenu imposable avant abattement / 12 / Nombre de parts)

Pièces à fournir :

- Notification CAF précisant le Q.F datant de moins de 3 mois
- Dernier avis d'imposition ou de non imposition 2009
- Fiche de paie du mois précédent l'inscription pour les personnes travaillant sur Cruseilles.
- Fiche sanitaire complétée et signée
- Carnet vaccinations à jour
- Assurance responsabilité civile extrascolaire 2010-2011

Pour bénéficier de certaines réductions sont à produire :

- bons vacances de la Caisse d'Allocations Familiales ou M.S.A (fournir l'original),
- accord de prise en charge par le C.C.A.S, le Conseil Général, le Comité d'entreprise...

Attention les bons vacances ne sont déductibles que durant les périodes de vacances et dans la limite de 40 journées vacances enfant par année.